



2020-2021 Communication aux parents
**Transport de l'élève du primaire résident
à moins de 1,6 km (places vacantes)**

**Les mesures sanitaires entourant la pandémie limitent considérablement
le nombre de places disponibles dans les autobus. Les parents qui le peuvent
sont donc invités à assurer eux-mêmes le transport de leur enfant.**

Plus encore que par le passé, les places de transport scolaire sont, cette année, en nombre très limité et accordées en premier lieu aux élèves qui ont droit au transport. Toutefois, si la situation le permet, les places qui demeureront inoccupées jusqu'au 15 septembre pourront être offertes aux élèves qui résident à moins de 1,6 km de l'école et qui en feront la demande. Certaines conditions s'appliquent, notamment : **1)** il doit y avoir de la place dans l'autobus et le transport doit être possible en utilisant un circuit déjà existant sans qu'on doive en modifier le trajet et ni ajouter un véhicule ; **2)** le transport ne pourra en aucun cas commencer avant le 1^{er} octobre ; **3)** les frais demandés devront être acquittés lorsqu'on vous remettra le laissez-passer de l'élève.

Notez, enfin, que votre enfant pourrait devoir marcher entre votre domicile et son point d'embarquement¹ et qu'il devra respecter les mesures sanitaires imposées par la Direction de la santé publique (lavage de mains, masque protecteur, place assignée par le conducteur, etc.)

⊕ **POUR VOUS PRÉVALOIR D'UNE PLACE VACANTE**

- 1) Pour vous prévaloir d'une place vacante, vous devez communiquer avec **L'ÉCOLE** afin de remplir le formulaire de demande de transport « 1,6 km » ; celle-ci nous acheminera ensuite votre demande.
- 2) À compter du 15 septembre, nous commencerons à étudier les demandes reçues en considérant d'abord celles qui requièrent un transport ininterrompu d'octobre à juin. Ces demandes seront triées dans l'ordre d'attribution décrit ci-dessous, afin de prioriser les élèves les plus jeunes et ceux qui résident le plus loin de l'école :

ORDRE D'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

| | | Élève du 1 ^{er} cycle (1 ^{re} - 2 ^e année) | Élève du 2 ^e cycle (3 ^e - 4 ^e année) | Élève du 3 ^e cycle (5 ^e - 6 ^e année) |
|----------------------------------|--------------------------------|--|--|--|
| Distance (d) Domicile / École | $1\ 200\ m \leq d < 1\ 600\ m$ | Priorité 1 | Priorité 4 | Priorité 5 |
| | $800\ m \leq d < 1\ 200\ m$ | Priorité 2 | Priorité 6 | Priorité 7 |
| | $300\ m \leq d < 800\ m$ | Priorité 3 | Priorité 8 | Priorité 9 |
| | $d < 300\ m$ | À moins de 300 m, les élèves ne sont pas transportés, sauf s'ils sont en maternelle. | | |

Le détail de la procédure d'attribution des places se trouve au verso du formulaire de demande.

- 3) Si un transport est attribué à votre enfant, nous ferons parvenir à l'école un laissez-passer (une carte) portant son nom et ses informations de transport et nous demanderons au transporteur de l'ajouter à sa liste de passagers.
- 4) Au moment de vous remettre le laissez-passer, l'école vous fera signer un accusé de réception et vous demandera d'en acquitter les frais. Un défaut de paiement entraînera le retrait du privilège de transport.
- 5) **ATTENTION : Le transport ne peut en aucun cas commencer avant le 1^{er} octobre.**
- 6) Les élèves qui se prévalent d'une place vacante sont tenus aux mêmes règles de conduite et au même code disciplinaire que les élèves qui ont droit au transport.

.../2

¹ La Politique du transport scolaire précise que, dans la mesure du possible, l'élève du primaire est pris à 300 m ou moins de son domicile.

⊕ LE COÛT D'UN LAISSEZ-PASSER

- ▶ Le coût d'un laissez-passer est de 180 \$ pour 9 mois de transport, d'octobre à juin. Le coût sera ajusté si le transport commence ou se termine en cours d'année, à raison de 20 \$ par mois complet ou partiel.
- ▶ Si le transport est utilisé ne serait-ce qu'un seul jour dans un mois donné, on vous facturera le montant d'un mois complet d'utilisation. Par exemple, si votre transport commence le 29 novembre et se termine le 2 avril, vous devrez payer les mois de novembre à avril inclusivement, soit 6 mois x 20 \$.
- ▶ Les frais demeurent les mêmes pour un transport matin et soir, matin seulement, soir seulement ou une semaine sur deux.
- ▶ Les frais sont payables à l'école en argent comptant, par chèque libellé au nom du Centre de services scolaire des Samares ou par carte de débit/crédit lorsque ce service est offert par l'école.
- ▶ **Pour obtenir un remboursement, vous devez remettre votre laissez-passer à l'école.** La date de remise du laissez-passer à l'école détermine le nombre de mois admissibles à un remboursement.

⊕ ET S'IL N'Y A PLUS DE PLACE VACANTE ?

S'il n'y a plus de place dans l'autobus nous ne pourrions pas transporter votre enfant tant que des places ne se libèreront pas — par exemple à la suite d'un désistement, d'un déménagement ou d'un changement d'école. **Vous devrez alors assurer vous-même le transport de votre enfant, ou lui donner la permission de marcher pour se rendre à l'école et en revenir, jusqu'à ce que nous soyons en mesure de lui offrir une place.**

⊕ RETRAIT EN COURS D'ANNÉE POUR MANQUE DE PLACE

Étant donné que nous sommes tenus d'accorder la priorité aux élèves qui ont droit au transport scolaire, un manque de place pourrait survenir en cours d'année, par exemple à la suite de déménagements. Le privilège d'utilisation d'une place de transport vacante pourrait alors être retiré à votre enfant, même si vous avez déjà acquitté les frais. Soyez assuré que nous faisons l'impossible pour qu'une telle situation ne survienne pas, mais le cas advenant, l'école vous remboursera le trop-perçu.

⊕ SUSPENSION OU RETRAIT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Conformément à la Politique du transport scolaire, le service de transport scolaire pourra être retiré, temporairement ou définitivement, si l'élève contrevient au règlement disciplinaire ou si une entente de paiement prise avec l'école n'est pas respectée. Les documents « *Règles de sécurité et de conduite dans les transport scolaire* » et « *Politique du transport scolaire* » peuvent être consultés en tout temps sur la page web du transport scolaire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS



Visitez notre page web au www.cssamares.ca > *Parents et élèves* > *Transport scolaire* : vous y trouverez une foule de renseignements utiles ainsi que les coordonnées permettant de nous joindre. Bonne rentrée !

L'équipe du Service du transport scolaire